



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021



Nointel, le 15 avril 2021

Affaire suivie par Christophe VAN ROEKEGHEM

Mairie de NOINTEL

Hôtel de Ville

Rue de l'Orangerie

Tél : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2014 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Pour les communes de plus de 3500 habitants un débat d'orientation budgétaire doit être tenu.

Nointel n'est pas soumis à ce débat. Pour autant, le budget a été présenté et discuté avec l'ensemble du conseil en séance plénière.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le budget doit être voté avant le 15 avril 2021

Le budget 2021 est voté ce jour par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Préfecture et du Parlement chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

L'environnement macro-économique du budget 2021.

Cette année est particulière. En effet, la crise du COVID 19 vient perturber de façon très significative l'économie française. Ce document va donc essayer de présenter une situation avant la crise et après la crise. Sachant que le post COVID 19 n'est pas encore stabilisé, il est très difficile de connaître les impacts que la politique de reprise aura sur les communes.

La dette publique :

- 2020 : le déficit du PIB pour l'année 2020 s'est stabilisé à 9.2%.
- Pour 2021, le déficit du PIB 2021 prévu est estimé aux alentours de 8.5%

Les principaux impacts des mesures de la loi de finances 2021 pour Nointel

- Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) stable pour 2021
- Les dotations stables par rapport à 2020 : Il s'agit des dotations concernées généralement par nos investissements.
 - o Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions €
 - o Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - o Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions €
- L'entrée en vigueur de l'automatisation de la FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Actuellement, une partie de la TVA (environ 16%) de nos investissements était récupérable sur demande au bout de 2 ans. En 2021, cette récupération va devenir automatique. Cette automatisation va se faire progressivement sur trois ans.
- La réforme fiscale
 - o La continuité de la suppression de la taxe d'habitation (suppression en 2023)
 - o La part départementale de foncier bâti versé aux communes (report de la taxe foncière départementale sur la taxe communale)
 - o La fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements (peu concernée)
 - o La compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels (peu concernée)

Les impacts de la crise sanitaire pour le budget de Nointel :

La crise sanitaire a eu différents impacts sur le budget réalisé en 2020 :

- Une baisse du compte Alimentation liée à la diminution de la fréquentation de la cantine scolaire
- Une hausse des postes « nettoyage / entretien » liée aux mesures sanitaires renforcées de nettoyage (achat, gants, produits...)
- Une baisse du poste « Fêtes et cérémonies » du fait de l'annulations des différentes manifestations (brocante, fête communale...)

Pour 2021, les effets sur le budget devraient être moindres. Toutefois, nous prévoyons tout de même des montants sur ces postes.

Le budget 2021 se caractérise par :

- Une hausse de 8.75% du budget de fonctionnement à hauteur de 897 686.05 €

Cette hausse du budget de fonctionnement s'explique notamment par le besoin de financement du budget d'assainissement ; l'amortissement sur la subvention n'étant plus possible.

BUDGET PRINCIPAL

➤ **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 915.886,05 € soit un budget en hausse de 8,75% par rapport à celui de 2020 (842.188,12 €) :

▪ **Recettes :**

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 915.886,05 €.

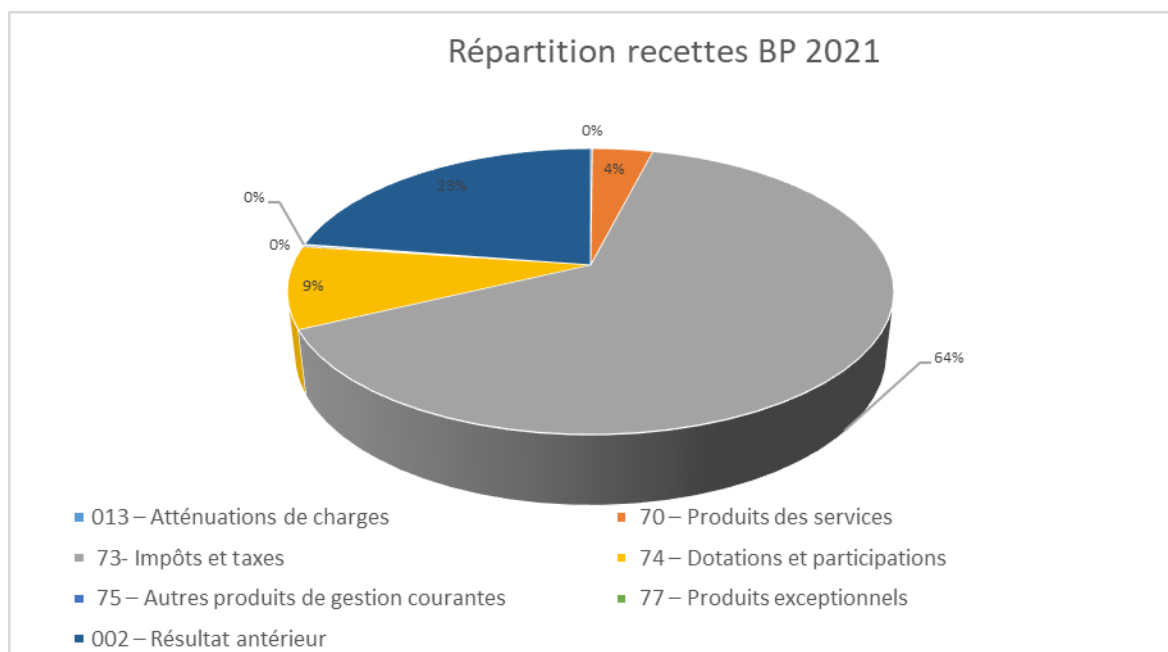
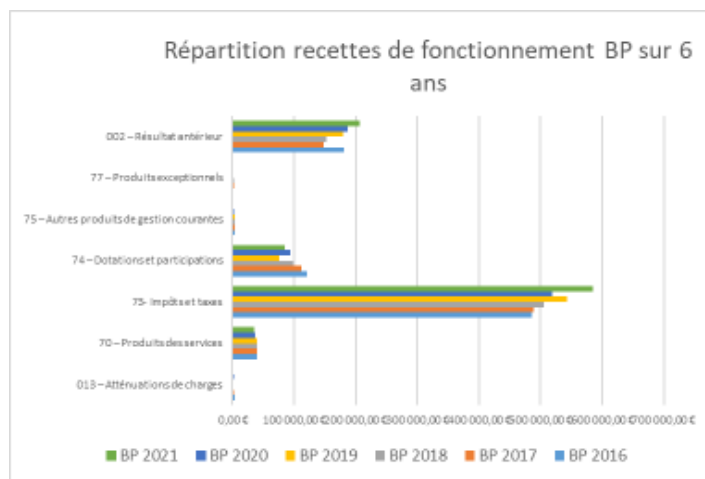
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent environ 64% des ressources de la Commune soit 585.406,43 €.
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 85.103 € (soit 9,30% des recettes de fonctionnement).
- Le produit de gestion courante s'élève à 1 500 €
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 1.100 €.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2020 pour 206.476,62 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020
013 - Atténuations de charges	3 238,24 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	-800,00 €
70 - Produits des services	40 300,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €	36 766,00 €	35 300,00 €	-1 466,00 €
73- Impôts et taxes	485 120,00 €	488 251,86 €	505 663,00 €	542 556,09 €	519 014,00 €	585 406,43 €	66 392,43 €
74 - Dotations et participations	121 000,00 €	112 000,00 €	98 000,00 €	76 000,00 €	93 733,00 €	85 103,00 €	-8 630,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	3 600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	-1 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 100,00 €	100,00 €
002 - Résultat antérieur	180 998,46 €	148 417,11 €	152 746,12 €	179 859,02 €	187 375,12 €	206 476,62 €	19 101,50 €
TOTAL	834 256,70 €	797 268,97 €	803 009,12 €	843 415,11 €	842 188,12 €	915 886,05 €	73 697,93 €



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine, la garderie et les études. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. La première est le montant des impositions directes pour un montant de 495 495 euros. Ce montant est une estimation et sera validé en fin d'année 2021.

A cela s'ajoute la compensation pour attribution estimée à 56 555.11 euros, la taxe sur les pylônes électriques (32 356.32 euros) et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 1 000 euros.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement 2021 est une estimation car nous n'avons pas de calcul exact à ce jour. Nous estimons cette subvention à 70 428 € pour 2021.

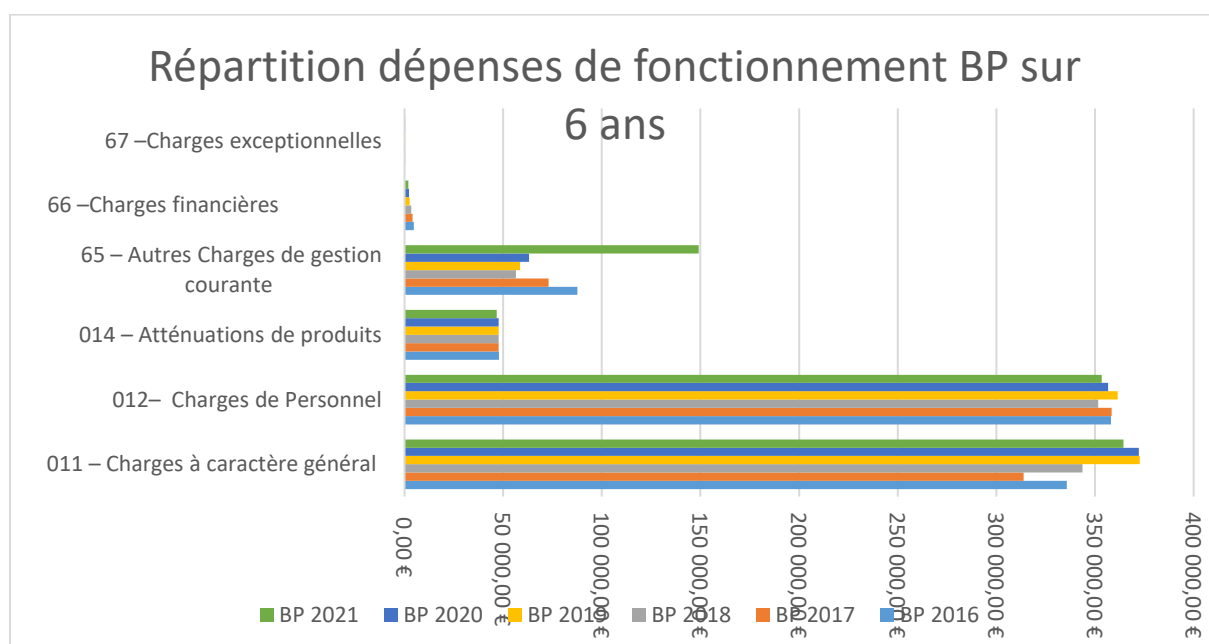
Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de la salle des fêtes et la fête communale.

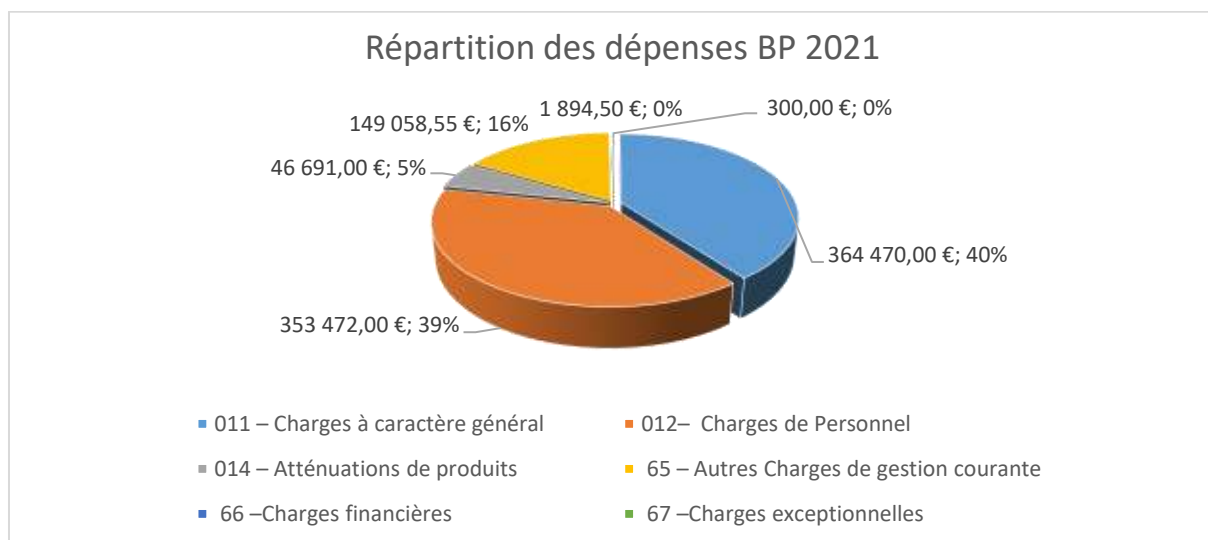
Chapitre 77 : Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres remboursements.

- **Dépenses** : Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 915 886.05 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020
011 - Charges à caractère général	335 650,36 €	313 770,00 €	343 634,28 €	372 738,50 €	372 169,90 €	364 470,00 €	-7 699,90 €
012- Charges de Personnel	358 138,24 €	358 459,00 €	351 588,27 €	361 542,50 €	356 600,00 €	353 472,00 €	-3 128,00 €
014 - Atténuations de produits	47 867,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	47 691,00 €	46 691,00 €	-1 000,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	87 541,10 €	72 976,20 €	56 437,49 €	58 527,93 €	63 170,90 €	149 058,55 €	85 887,65 €
66 -Charges financières	4 760,00 €	4 063,77 €	3 349,08 €	2 606,18 €	2 256,32 €	1 894,50 €	-361,82 €
67 -Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €
TOTAL	834 256,70 €	797 268,97 €	803 009,12 €	843 415,11 €	842 188,12 €	915 886,05 €	73 697,93 €





Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, les repas scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance....

Pour 2021, le budget est diminué de 2% par rapport à 2020, notamment du fait de la crise sanitaire.

Chapitre 012 : Ce chapitre englobe toutes les dépenses du personnel employé par la commune. Le poste est en très légère baisse par rapport à l'année 2020. Il regroupe également toutes les cotisations aux différents organismes (URSSAF, ASSEDIC, Caisses de retraite...) ainsi que les divers produits achetés à la pharmacie ou la visite médicale des agents.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : il regroupe le FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources), le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales). A ce jour, il n'est pas prévu d'augmentations sur ce poste.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :
Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au SDIS (service incendie) pour un montant de 14 605.49 € ;
- Le versement des indemnités des élus et les frais de formations ;
- Les subventions accordées aux organismes privés (associations diverses).
- La subvention au CCAS qui s'élève à 4 595.95€.

- La subvention à l'Assainissement : Cette subvention est très importante pour l'année 2021 : 80 857.11 euros. Cette subvention est liée à l'arrêt de l'amortissement de la subvention liée aux travaux d'assainissement réalisés dans les années 1980.

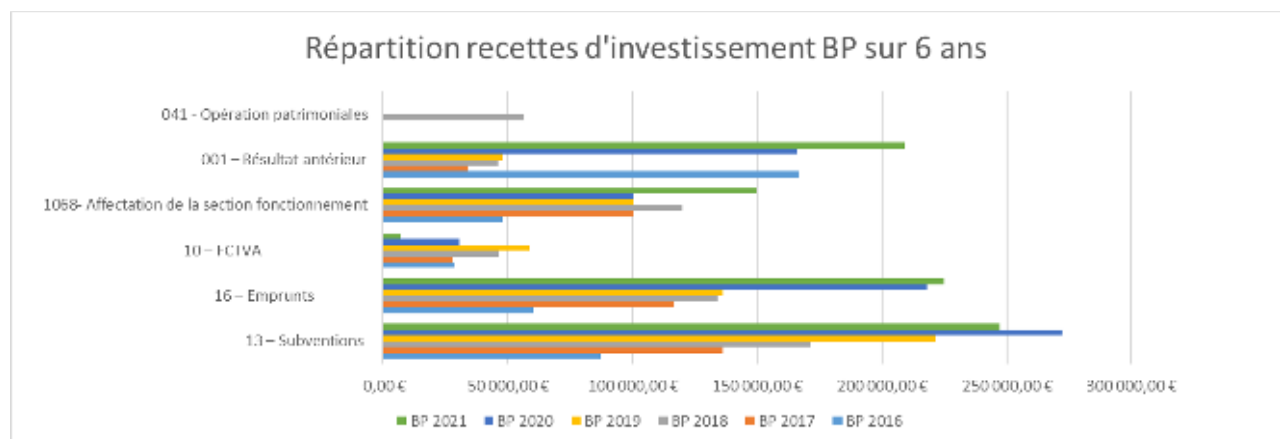
Chapitre 66 : Charges financières : ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : ce chapitre regroupe les bourses communales, ...

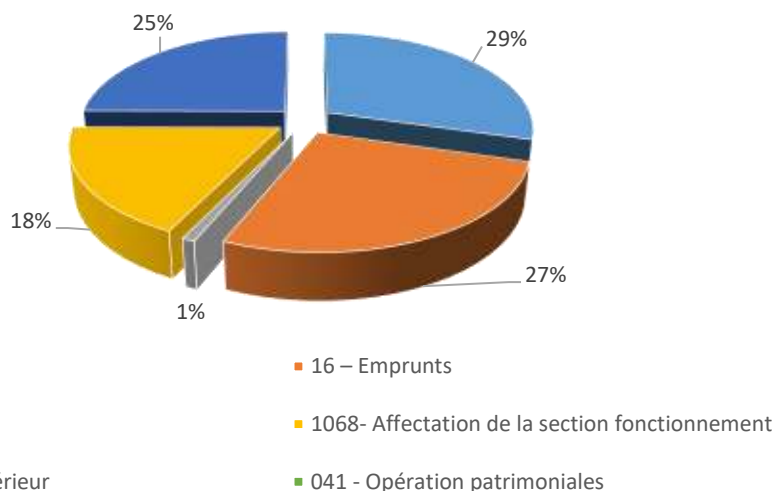
- Section d'Investissement :
 - Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation 2020/2019
13 - Subventions	86 989,18 €	136 175,37 €	171 497,75 €	221 592,50 €	272 208,13 €	247 256,84 €	50 615,63 €
16 - Emprunts	60 000,00 €	116 454,19 €	133 837,53 €	136 036,00 €	218 000,00 €	225 000,00 €	81 964,00 €
10 - FCTVA	28 142,10 €	28 128,84 €	46 239,82 €	58 760,03 €	30 587,88 €	7 083,74 €	-28 172,15 €
106B- Affectation de la section fonctionnement	47 951,12 €	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
001 - Résultat antérieur	166 623,92 €	33 923,37 €	46 124,87 €	47 638,40 €	165 741,29 €	208 824,19 €	118 102,89 €
041 - Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	389 706,32 €	414 681,77 €	573 975,52 €	564 026,93 €	786 537,30 €	838 164,77 €	222 510,37 €



Répartition recette investissement 2021



Les recettes sont constituées globalement par :

- Une proposition de Budget Prévisionnel de 629 340.58€
- Un report d'excédent de 208 824.19€

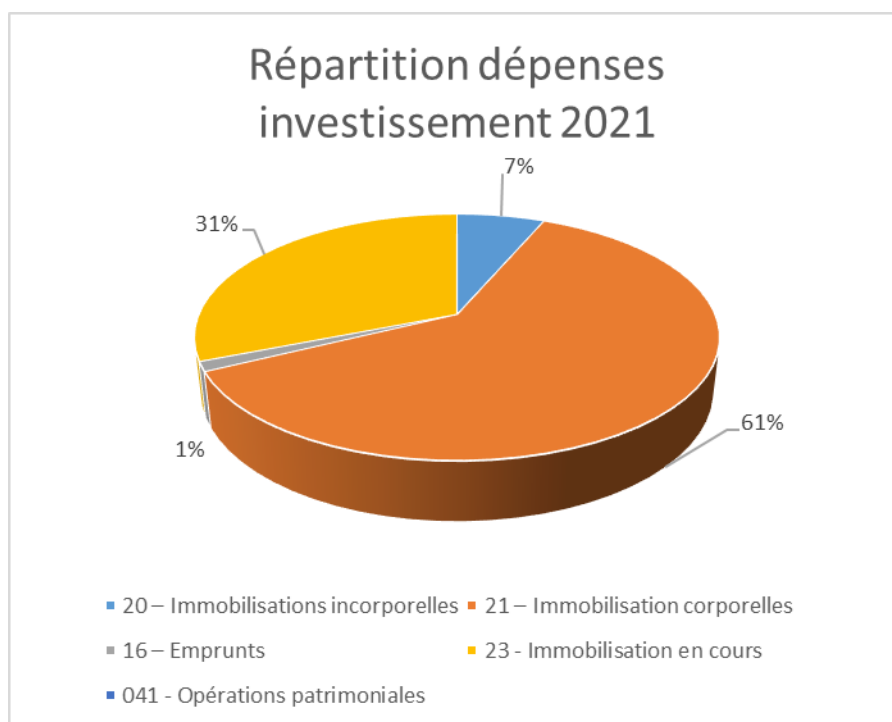
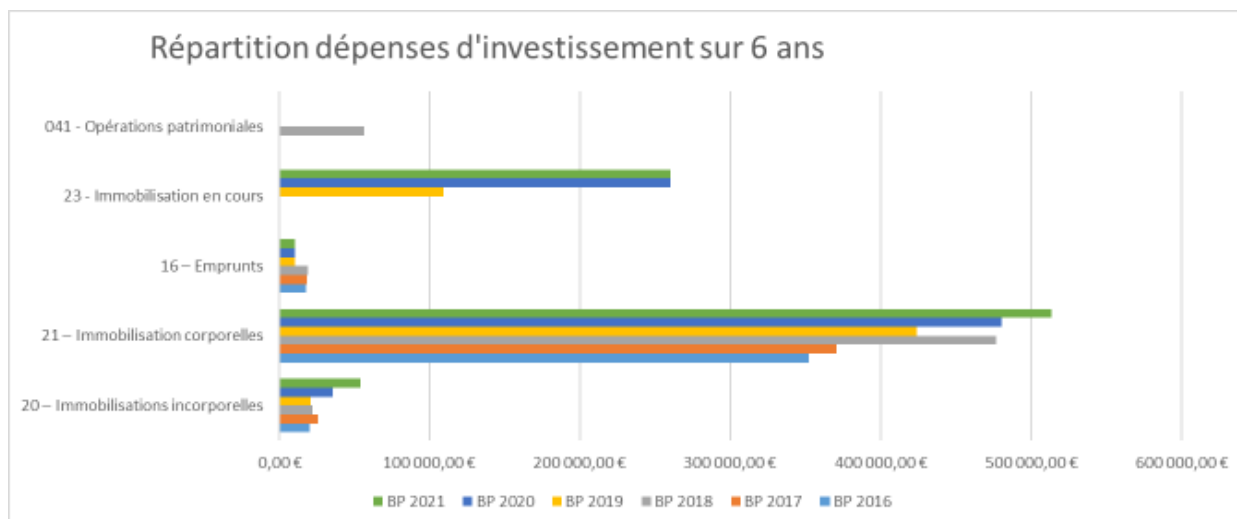
En détail :

- Un emprunt d'équilibre de 225 000 €
- Les subventions inscrites au Budget Prévisionnel 2021 et celles reportées des années antérieures : 247 256.84 €
- L'affectation de la section de fonctionnement de 150 000 €
- Et 7 083.74 € de dotations diverses

▪ Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation 2020/2019
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	26 000,00 €	21 880,00 €	20 992,00 €	35 746,40 €	53 964,00 €	14 754,40 €
21 - Immobilisation corporelles	351 906,32 €	370 222,68 €	476 646,19 €	423 811,33 €	480 207,44 €	513 617,31 €	56 396,11 €
16 - Emprunts	17 800,00 €	18 459,09 €	19 173,78 €	10 223,60 €	10 583,46 €	10 583,46 €	359,86 €
23 - Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	151 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	389 706,32 €	414 681,77 €	573 975,52 €	564 026,93 €	786 537,30 €	838 164,77 €	222 510,37 €



Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Etude construction cantine
- Création d'une voie douce (allée piétonne allée de la gare)
- Finalisation de la Vidéoprotection
- Enfouissement des réseaux rue des Bohémies
- Achat d'un broyeur à branche
- Achat d'un véhicule utilitaire
- Remplacement de tondeuses
- Achat terrain

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement 2021 est, lui, marqué par :

- La fin d'amortissement des subventions
- Le début du financement des amortissement du reste à charge sur les investissements réalisés de 1985 à 2000

Cette année, cela nécessite une subvention du budget communal de : 80 857.11 €

Cette charge sera moins importante dans les prochaines années mais sera toujours à prendre en charge par le budget communal (contrairement à ces dernières années).

Au niveau des dépenses prévues, nous prévoyons, en exploitation, 36 400 € (montant prudentiel en prévision d'interventions obligatoires suite à incidents) contre 41 600 € prévus en 2020.